

# CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

# COMITE D'ANIMATION DE LA VIE

# ASSOCIATIVE

- CAnVA -

*Un espace dédié à la  
Vie Associative*

La Ville de Mauguio Carnon souhaite renforcer la place des associations dans la vie démocratique locale au travers d'un espace d'expression, d'échanges et de co-développement, qui favorise l'engagement bénévole et citoyen, le dialogue et des dynamiques transversales de projet entre les associations et avec la Ville.

Le présent document décrit le fonctionnement de cette instance consultative.

### ARTICLE 1 – Création

Le Comité d'Animation de la Vie Associative de Mauguio Carnon est créé par délibération du Conseil Municipal, conformément à l'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales portant sur les instances consultatives :

*« Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.*

*Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.*

*Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.*

*Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués ».*

### ARTICLE 2 – Rôle et objectifs

Le Comité d'Animation de la Vie Associative de Mauguio Carnon est une instance consultative.

Le présent document fixe le rôle, la composition, le mode de désignation, le fonctionnement et les modalités de son organisation.

Complémentaire des autres modes de participation citoyenne, le Comité d'Animation de la Vie Associative de Mauguio Carnon a pour ambition d'être un espace d'exercice de la démocratie pour les acteurs associatifs, au service de l'intérêt général, en lien avec les réalités quotidiennes, dont les objectifs sont les suivants :

- Contribuer à la promotion des actions associatives auprès des autres associations et des habitants, plus largement.
- Favoriser la dynamique de solidarité inter associations, en encourageant les démarches de partage, de coopération, de co-construction, voire de mutualisation, sur des projets rassemblant différentes énergies associatives, notamment au sein de la Maison des Associations.
- Promouvoir la vie associative, en rendant plus lisibles les problématiques et les atouts des associations melgoriennes et carnonnaises.
- Participer à la réflexion sur l'évolution des pratiques vers la logique de projets et élaborer des critères d'évaluation de son action.
- Soutenir et favoriser l'engagement bénévole.

### ARTICLE 3 – Composition

L'Adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative préside le Comité d'Animation de la Vie Associative de Mauguio Carnon. Siègeront également en qualité de membres titulaires, la Conseillère municipale déléguée à la Vie Sportive, l'Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au Patrimoine ainsi que l'Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse et aux Solidarités.

Il est également composé de 10 associations ayant leur siège social à Mauguio Carnon, ou œuvrant pour l'intérêt local sur le territoire de la commune. Il pourra s'agir d'associations bénéficiant de subventions, utilisatrices d'équipements communaux, ou participant aux actions de la ville. La composition devra tenir compte de la diversité de notre territoire pour chacun des secteurs suivants :

- ✓ 3 représentants pour les secteurs «culture et loisirs», dont 2 de Mauguio et 1 de Carnon ;
- ✓ 3 représentants pour les secteurs «Jeunesse, Education populaire, Vie citoyenne et Solidarités», dont 2 de Mauguio et 1 de Carnon ;
- ✓ 4 représentants pour le secteur « Sport », dont 3 de Mauguio et 1 de Carnon.

Chaque association membre est représentée un membre titulaire et un membre suppléant désignés de manière paritaire et nominativement parmi les membres du bureau selon les modalités fixées par chaque association.

- Modalités de désignation des associations membres du Comité d'Animation de la Vie Associative de Mauguio Carnon :

Toute association qui souhaite candidater, le fera à l'aide d'un formulaire fourni par la ville ; Un tirage au sort public par catégorie sera effectué parmi les associations répondant aux critères d'éligibilité, si le nombre d'associations postulantes est supérieur au nombre de places disponibles.

### ARTICLE 4 – Durée et Renouvellement

Le Comité d'Animation de la Vie Associative de Mauguio Carnon est mis en place pour une durée de deux années civiles.

### ARTICLE 5 – Ordre du jour

Tous les membres du Comité d'Animation de la Vie Associative de Mauguio Carnon peuvent proposer d'inscrire un ou plusieurs sujets/thèmes à l'ordre du jour dans le respect des objectifs et de son cadre de fonctionnement. L'ordre du jour est validé par la Présidente. Le Maire peut demander l'inscription à l'ordre du jour de tout sujet d'intérêt local sur lequel il souhaite informer ou consulter le Comité d'Animation de la Vie Associative de Mauguio Carnon.

### **ARTICLE 6 – Convocation des réunions plénières**

Le Comité d'Animation de la Vie Associative de Mauguio Carnon est convoqué par sa Présidente, au moins 5 jours francs avant la date prévue, avec indication de l'ordre du jour de la réunion.

### **ARTICLE 7 – Fonctionnement**

Le Comité d'Animation de la Vie Associative de Mauguio Carnon se réunit en réunion plénière au moins deux fois par an. Seules les questions inscrites à l'ordre du jour font l'objet de débats.

Le Comité d'Animation de la Vie Associative de Mauguio Carnon peut inviter des personnalités extérieures, spécialistes, experts, à s'exprimer dans le cadre d'un sujet ou une problématique particulière, figurant à l'ordre du jour.

L'assistance administrative et le support logistique nécessaires au fonctionnement des réunions plénières du Comité d'Animation, sont assurés par le service de la Vie Associative. Le service de la Vie Associative aura pour mission, en appui du fonctionnement du Comité d'Animation de la Vie Associative de Mauguio Carnon de :

- ❖ Susciter, impulser, coordonner, la déclinaison opérationnelle des objectifs du Comité d'Animation ;
- ❖ Relayer les propositions et les questionnements du Comité d'Animation auprès de la municipalité ;
- ❖ Elaborer les ordres du jour des réunions plénières ;
- ❖ Produire un rapport annuel, qui sera présenté lors d'une réunion plénière du Comité d'Animation de la Vie Associative, et au Conseil Municipal par l'Elue déléguée à la Vie Associative.

Le budget communal assurera le fonctionnement du Comité d'Animation de la Vie Associative de Mauguio Carnon et des projets dont il est porteur.

### **ARTICLE 8 – Communication**

Chaque réunion plénière du Comité d'Animation de la Vie Associative de Mauguio Carnon donne lieu à un compte rendu validé par le/la Président(e), communiqué aux membres et consultable par toute association de la ville auprès de l'accueil de la Maison des Associations.